VILLE de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mil seize, le trente septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois septembre deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à M Roger CARNOT,
M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,
M. Stéphane LE GUERER, excusé.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2016.

DEL 30.09.2016-082 : Questions et informations diverses.

- *Le Maire transmet quelques informations complémentaires :*

  - *Certaines communes ont pris des arrêtés municipaux afin de réduire la consommation d'eau.*

  - *Concernant l'avancée du dossier « réseau de chaleur » : le maître d'ouvrage retenu est BECOME. Les travaux devraient commencer début d'année prochaine (creusement des routes).*

  - *Travaux de voirie en cours ou débutant très prochainement (effectués par Eurovia dans le cadre du marché à bon de commande) : rue des Frères Le Gac, Cour/parking de l'EHPAD, PEM de la Gare.*

  - *Les travaux de changement des ouvertures de l'école Mona Ozouf débuteront lors des prochaines vacances scolaires de la Toussaint. Ils sont effectués par Miroiterie Cornouaille pour un montant de 75.000 euros.*

  - *Une réunion ayant pour objet « les enjeux d'avenir sur le territoire de QC » se tiendra à Bannalec le 16 novembre prochain.*

  - *Une invitation à l'inauguration de la cave à vin récemment installée rue de Scaër a été déposée à l'attention de tout le Conseil municipal.*

- *Sylvain DUBREUIL ajoute que le 15 octobre prochain un pot sera offert par la Commune à 11h30 au Complexe Pierre Boëdec afin de célébrer les 30 ans du Club de gymnastique et d'inaugurer le tout nouveau praticable qui vient d'y être installé (l'ancien venant d'être repris par une autre collectivité).*

- *Le Maire poursuit en lisant une demande déposée par Bannalec Bouge concernant le devenir du bureau de Poste de Bannalec. Il indique que le déménagement du centre de tri initialement prévu pour le 1er octobre 2016 est finalement repoussé au mois de février 2017.*
  Michel LE GOFF ajoute qu'il veut alerter sur les suites de ce déménagement, qu'il est primordial que le bureau de Poste et les personnes y travaillant soient maintenues sur la Commune.

- *Enfin, Stéphane POUPON s'inquiète de l'emplacement de la borne électrique installée Place Yves Tanguy dans la mesure où elle est située juste à côté de la place « handicapé ». Il craint que la borne gêne l'accès aux personnes à mobilité réduite.*
  Le Maire lui répond que l'aménagement est conforme et qu'il ne doit pas poser de souci.

  Stéphane POUPON poursuit en disant que la terrasse de restaurant installée place de la libération empêche l'accès PMR.

  Enfin, il termine en demandant au Maire quelles sont les différentes mesures qui vont être prises en termes de gestion des ressources humaines et plus précisément de recrutement puisque les effectifs communaux diminuent petit à petit du fait d'un non-remplacement de certains départs.

  Le Maire lui indique que les services travaillent justement sur la question, que plusieurs recrutements sont prévus pour le 1er janvier prochain. Les annonces seront bientôt diffusées et cette question sera traitée plus en profondeur lors du Conseil du mois de décembre prochain après passage au Comité Technique.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.